

CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

SESSION DE DECEMBRE 2013

Programme d'action régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole Emile Bihan, groupe Bretagne Écologie

Monsieur le Président, chers collègues,

Le programme d'action intervient dans un contexte européen complexe de menace de condamnation de la France par la Cour de Justice de l'Union Européenne pour non respect de la directive Nitrate.

Il intervient dans le cadre national de l'élaboration du 5^{ème} programme d'actions « directive nitrates » que les régions piloteront. Programme dont le terme était initialement fixé au 30 juin 2013, mais qui bénéficierait, tant les blocages ont été nombreux, d'une période transitoire jusqu'à l'entrée en vigueur du programme d'actions régional, au plus tard le 31 août 2014.

Il intervient donc dans ce contexte de renforcement des objectifs de la qualité de l'eau mais également dans une situation de crise, de tensions et de revendications réclamant toujours moins de contrôles, plus de souplesse.

Ainsi, le programme évite mot « contrôle » et en contrepartie décide d'aller vers plus de volontariat et de suivi au moyen d'outils... quitte à s'engager vers de nouvelles actions contractuelles.

Pourtant, l'ont sait que ce sont les dernières règlementations qui ont fait évoluer positivement les teneurs en nitrates.

Nous prenons un risque, car passer de cette logique de contrainte imposée à une logique d'assouplissement et de transparence ne sera pas simple à mettre en oeuvre. Les analyses soulignent d'ailleurs que de nombreux efforts restent à fournir sur certaines parties du territoire et plus particulièrement sur celles proches du littoral. Et ce n'est pas un programme important de méthaniseurs - lisiers ou algues- qui résoudra le problème : le modèle agricole doit évoluer vers une baisse significative du nombre d'animaux, comme le confirment les dix chercheurs, membres du conseil scientifique du plan de lutte contre les algues vertes.

Notons d'ailleurs que la remarque pertinente d'O et R de Bretagne sur l'équilibre nécessaire de la balance globale azotée devrait être prise en compte.

Cette stratégie impose donc que nous soyons particulièrement vigilants et ambitieux tant pour la qualité de l'eau elle-même que vis-à-vis des conséquences des évolutions des réglementations. Vigilants et ambitieux pour relever le défi et en finir avec l'image désastreuse de nos plages souillées par les algues vertes.

Nous y arriverons si nous obtenons enfin le droit d'expérimenter localement la politique de l'eau. Nous réitérons donc cette demande ainsi que celle d'un SAGE breton qui oeuvrera avec efficacité et cohérence en regroupant l'ensemble de programmes d'actions et l'ensemble des subventions dans un guichet unique. La simplification vaut aussi pour nous, région.

Permettez-moi de revenir également sur la problématique foncière développée dans le bordereau et qui me semble aussi un sujet d'importance.

L'utilisation des effluents d'élevage pour diminuer les engrais azotés minéraux peut effectivement être étendue, mais nous savons bien que dans un certain nombre de sites sensibles, les superficies de sols seront insuffisantes au regard des productions très importantes d'effluents. Nous allons donc assister à des exportations d'effluents vers des zones moins chargées.

D'une part, ces migrations rendues obligatoires témoignent d'un signe très clair que dans un certain nombre de lieux de notre territoire, l'agriculture pratiquée n'est pas adaptée et s'est développée hors sol de façon totalement abusive.

D'autre part, vous vous en inquiétez à juste titre, cette situation va créer une tension sur le foncier qui va entraver par ailleurs les efforts de la Région pour faciliter le renouvellement générationnel du métier d'agriculteur.

Concernant cette question foncière, vous indiquez dans le bordereau qu'il est crucial que les structures et les instances compétentes en matière de gestion du foncier agricole jouent pleinement leur rôle afin de limiter la course au foncier et le morcellement parcellaire, associés à la recherche de terres d'épandage. Avec vous, nous insistons pour que l'Etat formalise des propositions très précises dans ce domaine avant la signature de l'arrêté régional relatif au 5^{ème} programme d'actions Directive Nitrates.

Tenant compte de ces réserves, nous voterons l'avis que vous nous proposez.